RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VAL-D'OISE



2024

DÉCISION MUNICIPALE N° 2024 - & 9 En date du O4 juillet 2024

Objet : Société Chubb Delta - mise en sécurité des différents bâtiments communaux (Espace Luzarches / Mairie / salle des fêtes / COSEC

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 :

Vu le Code de la Commande Publique;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la décision municipale n°2020-16 en date du 1^{er} juillet 2020 relative à la signature d'un contrat avec la société Chubb Delta pour la télésurveillance et la maintenance des équipements communaux.

Considérant l'obsolescence des équipements d'alarme des bâtiments communaux fonctionnant avec un réseau Télécom voué à disparaitre

Considérant les différentes offres reçues

DECIDE

Article 1er: De conclure avec la Société « CHUBB DELTA », sise 22 ter rue des Sablons à Montmagny (95360), n° SIREN: 973 510 019, un contrat pour l'actualisation des équipements et la mise en place d'une sécurité supplémentaire sur les bâtiments sus-désignés.

<u>Article 2</u>: De verser à ladite société les montants liés à l'investissement pour l'acquisition du matériel comme suit :

Sites	Solution d'installation matériel (achat)	
Espace Luzarches	6 963,00€ HT	
Mairie	2 999,00€ HT	
Salle des fêtes	533,00€ HT	
COSEC	2 996,00€ HT	

<u>Article 3</u>: De verser à ladite société les montants liés au fonctionnement pour la maintenance et la télésurveillance comme suit :

Sites	Maintenance / an	Télésurveillance / an	TOTAL / an
Espace Luzarches	1 733,87€ HT	1 668,00€ HT	3 401,87€ HT
Mairie	921,00€ HT	1 187,00€ HT	2 108,00€ HT
Salle des fêtes	980,00€ HT	614,00€ HT	1 594,00€ HT
COSEC	594,00€ HT	876,00€ HT	1 470,00€ HT

Article 4 : Précise que ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans, à compter de la date de mise en service et que le matériel est propriété de la Ville après acquisition.

Article 5 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune en investissement sur le compte 021 et en fonctionnement sur le compte 011.

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES - TEL : 01 30 29 54 54 - www.luzarches.net le 05/07/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VAL-D'OISE



2024

Article 4: La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais

du site www.telerecours.fr.

Michel MANSOUX

Maire

Date de notification:

0 5 JUIL. 2024

Date de transmission au représentant de l'Etat :

0 5 JUIL. 2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)
Date de publication : 0 5 JUL. 2024

Date de publication :

RECU EN PREFECTURE